

Mise en ligne : 8 octobre 2015.
Dernière modification : 7 février 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DES MINES DU DJEBEL-HALLOUF (SAFDH)

Du commerce des minerais de plomb tunisiens
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1905)

[...] La production de la Tunisie est en voie d'augmentation et on peut estimer qu'elle atteindra 20.000 tonnes en 1905, par suite de la mise en marche des grandes laveries du Djebel-Charra et du Djebel-Hallouf. Les sociétés qui exploitent ces deux mines étant, la première anglaise et la seconde belge, il est à prévoir que leurs minerais n'iront pas en France et que le pourcentage de minerais de plomb tunisiens fondus dans la métropole sera, en 1905, notablement inférieur à 50 %. [...]

Les mines de fer en Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 septembre 1905)

Les mines de fer les plus importantes découvertes ou exploitées pendant ces dernières années dans le Sud-Ouest de la Tunisie sont :

.....
Djebel-Hallouf. — Minerai à 53 % Fe, 7 % de silice et un peu de baryte.

Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 avril 1907)

Par décret beylical a été approuvée la convention de concession à M. Attilio Pès, agissant au nom de la Société des mines du Djebel-Hallouf, des gisements de zinc, plomb, fer et métaux connexes de Djebel-Hallouf (Souk-el-Arba).

Assemblée constitutive
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 décembre 1911)

Société des Mines de Djebel-Hallouf, 366, rue Saint-Honoré.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS
Société anonyme française du Djebel-Hallouf (Tunisie)
(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1912)

Capital : 2.500 000 francs en 25.000 actions de 100 francs. Durée : 50 années.
Objet : acquisition et exploitation de concessions minières plus spécialement de la concession du Djebel-Hallouf. Siège : 15, rue Ambroise-Thomas. Actions d'apport : 11.400. Répartition des bénéfices : 10 % au conseil, après divers prélèvements.

Société du Djebel-Hallouf (Tunisie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 janvier 1912)

Siège social : Paris, rue Ambroise-Thomas, 15. — Objet : acquisition et exploitation de concessions minières et métallurgiques en France, dans les colonies, pays de protectorat et à l'étranger, et plus particulièrement l'exploitation des mines de plomb, de fer et minerais connexes de Djebel-Hallouf, en Tunisie. — Capital : 2.500.000 francs divisé en 25.000 actions de 100 francs, chacune, sur lesquelles 11.400 libérées ont été attribuées à la Société belge des mines du Djebel-Hallouf, à M. Pès et à la Société commerciale des mines, minerais et métaux, en représentation de leurs apports. — Conseil d'administration : MM. R. Mayer-Bacum ¹, baron Le Febvre ², Dalbouze ³, M. Bueche, L. Piga, A[ttilio] Pès et Ravasini.

APPELS DE FONDS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 décembre 1911)

Société Française du Djebel-Hallouf. — Appel des 3^e et 4^e quarts à verser avant le 4 janvier 1912, soit au siège de la Société, soit à la Banque alsacienne de Paris ou à la Banque française pour le commerce et l'industrie. — Journal « La Loi », 22 décembre 1911.

INTRODUCTION SUR LE MARCHÉ EN BANQUE

Société française du Djebel-Hallouf
au capital de 2.500.000 francs, divisé en 25 000 actions de 100 fr.,
ayant son siège social à Paris, 15, rue Ambroise-Thomas
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 mars 1912)

Notice sur la constitution

¹ Mayer-Bacum : partie prenante dans la [Banque alsacienne de Paris](#).

² Baron Pierre Le Febvre : né en 1863 à Lyon. Marié à une Dlle Subervielle. Saint-Cyrien. Chevalier de la Légion d'honneur (1910). Administrateur des Antidérapants « Goliath » (1907), des Mines de Ternand, dans le Rhône (1907) et de la Batopilas Mining, société anglaise opérant au Mexique, introduite en France par la Banque alsacienne de Paris (ex-Étienne Muller) qui parrainait aussi les Mines de Ternand.

³ Ernest Dalbouze (1872-1936) : ingénieur ECP, dirigeant des Éts Dalbouze et Brachet, constructions mécaniques à Puteaux. Administrateur de *La Journée industrielle*, de la CALIF (1928) — organisme de crédit à long terme à l'industrie créé par la Société générale —, de Fives-Lille (1933) — après rachat de Dalbrouze et Brachet par cette Cie —, et de la BNCL (1936). Président de l'UIMM et (1935) de la Chambre de commerce de Paris. Commandeur de la Légion d'honneur.

M. Mayer Bacum, président du conseil d'administration de la Société française du Djebel-Hallouf, demeurant à Paris, 15, rue Ambroise-Thomas, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 8 janvier 1912, une notice sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 50 ans et ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation de la concession du Djebel-Hallouf et en général de toutes exploitations minières.

Cette notice mentionne que la Société belge des Mines du Djebel-Hallouf a apporté la concession des gisements de zinc, plomb, fer et métaux connexes dites « concessions du Djebel-Hallouf », sise au lieu-dit Djebel-Hallouf, caïdat de Souk-El -Khemis, contrôle civil de Souk-El-Aarbah (Tunisie). En représentation de cet apport, il lui a été attribué une somme 460.000 fr. payable en espèces et 5.700 actions de 100 fr. entièrement libérées.

La Société commerciale des Mines, Minerais et Métaux, et M. Attilio Pes, industriel, demeurant à Tunis, rue Es-Sadikia, 15, ont apporté toutes les constructions et installations immobilières, matériel et outillage pouvant exister sur la concession du Djebel-Hallouf. En représentation de cet apport, il leur a été attribué une somme de 660.000 fr. en espèces et 5.700 actions de 100 fr. entièrement libérées.

La notice mentionne ensuite que le capital social, qui est de 2.500.000 fr., est représenté par 25.000 actions de 100 fr. dont 11.400 d'apports, numéros 13601 à 25.000. Les 13.600 actions de numéraire ont été toutes souscrites et entièrement libérées.

La notice fait enfin savoir que les assemblées générales se réunissent au siège social ou dans tout autre endroit, sur convocation du conseil d'administration, faite par avis inséré 16 jours au moins à l'avance dans un journal d'annonces légales au siège social.

La société étant de constitution récente, il n'a pas encore été établi de bilan.

Les statuts de la Société française du Djebel-Hallouf, déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, ont été publiés dans les *Petites Affiches* du 4 janvier 1911. Ils font connaître notamment (article 26) que l'assemblée générale se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ; (article 28) que tout propriétaire ou représentant de 50 actions a droit à une voix aux assemblées ; (article 31) que l'année sociale commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre ; (article 32) que la répartition des bénéfices s'établit sur la base suivante : 5 % à la réserve Légale, un premier dividende de 5 % sur le montant libéré des actions. Sur le surplus, 10 % au conseil ; le solde aux actions, après, divers prélèvements.

Le conseil d'administration comprend 5 membres au moins et 9 au plus, actuellement il se compose de MM. Mayer-Bacum, président ; Pierre Le Febvre, vice-président ; P. Dalbouze, Buèche, L. Piga, Attilio Pes et G. Guido Ravarini. (N.D.L.R.)

Les actions de la Société française du Djebel-Hallouf seront mentionnées à partir du mardi 5 mars 1912 dans nos tableaux des vendeurs se négociant en banque au comptant.

(*Le Capitaliste*, 14 mars 1912)

Lundi ont été introduites au marché en banque au comptant les actions des Mines de Djebel-Hallouf. Cette société, régie par les lois françaises, a été constituée en décembre dernier, au capital de 2.500.000 fr. représenté par 25.000 actions de 100 fr., pour l'achat et l'exploitation de la propriété minière de Djebel-Hallouf. Les mines de Djebel-Hallouf, situées en Tunisie, à 12 kilomètres de Souk-el-Khemis, s'étendent sur une superficie de 606 hectares. Elles appartenaient auparavant à une Société belge qui,

faute de capitaux pour en poursuivre l'exploitation, les avait amodiées, depuis avril 1910, à M. [Attilio] Pès, ingénieur à Tunis.

Ce dernier, avec le concours de la Société commerciale des mines, minerais et métaux, a modifié, amélioré et surtout complété les installations nécessaires à l'exploitation du gisement.

Au moment de la prise en charge par la société nouvellement constituée, et dans laquelle M. Pès reste intéressé, le montant des installations atteignait 1.200.000 fr.

Le gisement d'Hallouf est l'un des plus beaux gisements de plomb de Tunisie, et pendant la période partant d'avril 1910 jusqu'au moment de la constitution de la présente société, son exploitation a pu fournir des quantités mensuelles variant entre 300 et 400 tonnes de carbonate de plomb d'une teneur de 63 % environ.

Pendant cette même période, le prix de revient de la tonne rendue Tunis, frais généraux et amortissements compris, n'a pas dépassé 80 fr., tandis que le prix de vente a varié entre 150 et 170 fr., laissant un bénéfice variant de 20.000 à 30.000 fr. par mois.

Le premier objet de la société est d'augmenter la production du gisement du Djebel-Hallouf, ce qui est facile, étant donné les réserves importantes de minerais qu'il contient. La direction actuelle estime que le tonnage mensuel sera rapidement porté à 500 tonnes, puis augmenté jusqu'à 700 et 800 tonnes par mois.

Au cours actuel du plomb de 16 livres environ, le prix de vente de la tonne de minerai s'établit à 170 fr. Avec un prix de revient de 80 fr. par tonne, qui diminuera avec l'augmentation de la production, on arrive à un bénéfice net de 90 fr. par tonne de minerai rendue Tunis, soit pour 500 tonnes seulement par mois, un bénéfice net de 540.000 fr. par an, permettant, après de sérieux amortissements, de répartir de 12 à 15 fr. par an. Si cette perspective ne peut être encore escomptée pour l'exercice en cours, un rendement intéressant paraît assuré, d'autant que le capital à rémunérer est modeste — 2.500.000 fr. — et que tous les bénéfices, sauf un prélèvement de 10 % au conseil, appartiennent aux actionnaires.

De plus, la concession d'Hallouf contient un gisement calaminaire (zinc) que la direction actuelle est en train de préparer, et un gros gisement de minerais de fer de très bonne qualité (54 à 55 %) qu'elle se propose de mettre également en exploitation.

La Société de Djebel-Hallouf paraît donc appelée à prendre une très grande envergure. Aussi ses actions, aux cours actuels de 115 fr., offrent-elles l'occasion d'un placement rémunérateur et susceptible d'une intéressante plus-value.

Nous rappelons que les publications légales ont été faites dans le *Bulletin annexe au Journal officiel* du 8 janvier 1912.

Djebel-Hallouf
(*Le Capitaliste*, 18 avril 1912)

L'action Djebel-Hallouf est l'objet de bonnes demandes à 112. La hausse des prix des métaux et en particulier la fermeté du plomb qui se tient à L. 16 1/2 la tonne niveau très rémunérateur pour les mines, appelle l'attention sur les entreprises productrices de la Société de Djebel-Hallouf dont nous avons déjà parlé, qui exploite en Tunisie un beau gisement qui lui fournit mensuellement environ 350 tonnes de carbonate de plomb d'une teneur moyenne de 63 % environ, production que la Société compte pouvoir augmenter notablement grâce aux réserves de minerai en vue.

D'après les rapports d'ingénieurs compétents qui ont visité ce gisement et ont cubé la partie préparée à l'exploitation, il ressort que, seulement sur les deux filons principaux et en admettant une puissance moyenne d'un mètre (le filon est à une puissance de 2 m. 50) et un poids moyen de 2.500 kg par mètre cube, et comptant sur une longueur

de filon de 500 mètres sur une hauteur de 80 mètres, on estime que la quantité de minerais actuellement aménagée est supérieure à 100.000 tonnes. En se basant sur une teneur moyenne de 15 % seulement, cette quantité de minerais correspond à 15.000 tonnes de galène marchande à 60 % de plomb, prêts à l'abattage.

Ceci, ajoutent les ingénieurs, sans tenir compte de toutes les autres veines susceptibles d'être exploitées avec profit et qui, jusqu'ici, n'ont pas été reconnues en direction, mais qui ont été recoupées par le travers banc mais qui affleurant à la surface entre la puits d'extraction et le filon principal Ouest.

Djebel-Hallouf
(*Le Capitaliste*, 2 mai 1912)

Les actions Djebel-Hallouf sont demandées à 107, la fermeté des prix du plomb, qui se maintiennent à 16 liv. 1/2, attirant l'attention sur les entreprises productrices de ce métal. On mande que la commission des travaux publics de la Régence a approuvé la construction d'une route qui, partant de la gare de Souk-el-Khemis, aboutit à la mine de Djebel-Hallouf. Les fonds nécessaires à la conduction ont d'ailleurs été déjà votés par la conférence consultative.

En vue de l'importance que vont prendre les mines de Djebel-Hallouf, principalement du fait de la prochaine exploitation de leurs gisements de fer, la route sera construite de façon à pouvoir y établir un chemin de fer minier à voie étroite.

Changements d'adresses
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 août 1912)

Société française du Djebel-Hallouf. — Précédemment, 15, rue Ambroise-Thomas, — Actuellement, 14, rue Drouot, à Paris.

Djebel-Hallouf
(*Les Annales coloniales*, 15 mars 1913)

Pour l'exercice 1912, qui a pris fin le 31 décembre dernier, les bénéfices dépasseraient 200.000 fr. L'assemblée doit avoir lieu avant fin juin. Le conseil serait disposé à proposer la distribution d'un dividende de 5 %, soit 5 fr. par action de 100 fr.

Djebel-Hallouf
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1913)

L'assemblée du 16 mai a pris connaissance des résultats du dernier exercice au cours duquel les bénéfices nets ont atteint 242.829 francs. Le dividende a été fixé à 5 %. 117.829 fr. ont été affectés aux amortissements.

Société du Djebel-Hallouf

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 octobre 1913)

Les actionnaires de cette société minière sont convoqués le 12 novembre en assemblée générale extraordinaire au siège social 14, rue Drouot, pour renouveler le conseil d'administration démissionnaire.

PRISE DE CONTRÔLE PAR LA BANQUE ATLAS (ASSOCIATION DU GROUPE ZAFIROPULO, Marseille, ET DE BEER-SONDHEIMER, Francfort)

Société du Djebel-Hallouf
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1913)

L'assemblée du 12 courant a remplacé l'ancien conseil par un nouveau composé de MM. D. Zafiropulo, Hugo L. Beer, Chapuis⁴, Willy Gittens et Émile Michenot.

TUNISIE
Société du Djebel-Hallouf
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 juin 1914)

Le capital de cette société est réduit de moitié et ramené à 1.250.000 fr. Le siège social est transféré rue Cambon, n° 49.

GUERRE DE 1914 EXIT BEER-SONDHEIMER

L'INDUSTRIE MINIÈRE EN TUNISIE PENDANT L'ANNÉE 1919
par J. RAUCHER
(*Le Sémaphore algérien*, 7 avril 1920)

[...] Les plus importantes sociétés qui ont expédié des minerais de plomb sont : Le Djebel-Ressas, pour 1.600 tonnes ; le Bou-Jaber, pour 1.200 ; le Djebel-Trozza, pour 3.200 ; les Mines réunies, pour 1.850 ; Aïn-Nouba, pour 1.450 ; [le Djebel-Hallouf, pour 300 dont 180 tonnes métal.](#) [...]

⁴ Henri Chapuis : administrateur de la Banque Ch. Noël et Cie, de la Cie nosybéenne d'industries agricoles (1909), de l'Oxydrique française, du Djebel-Hallouf (1913), de la Cie sambiranaise (1916), des Mines de cuivre de Naltagua (Chili)(1918), de la Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé (1920) — avec G. Zafiropulo —, de la Cie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides (1927)...

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-HALLOUF
S.A. frse au capital de 1,25 MF.
Siège social : rte de Rabat, Aïn-Mazi-Casablanca
Siège adm. : PARIS, 49, r. Cambon
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 259)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 5 à 9 membres, nommés pour 3 ans, propriétaires de 100 actions.
ZAFIROPULO (Démétrius), 28, r. Beaujon, Paris ; pdt ;
GITTENS (Willy), 6, r. Marceau, Tunis ; adm. délégué ;
MICHENOT (Émile), 49, r. Cambon, Paris ;
ZAFIROPULO (Georges), 73, cours Pierre-Puget, Marseille ;
BOURDILLON (Léon), 243, bd National, Marseille ;
FAVIER (Pierre), 16, r. Séguier, Paris ; secrétaire.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
THOMCHOT (Charles), 23, r. Lamark, Paris ;
MALIGES (Alphonse), 12, r. N.-D.-des-Champs, Paris.

Capital social. — À l'origine : 2,5 MF ; réduit à 1,25 MF divisé en 12.500 act. de 100 fr.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil d'administration ; le solde aux act.

MINES DE DJEBEL-HALLOUF
(*Le Journal des finances*, 7 avril 1923)

Il a été expédié en 1922, de la mine aux ports d'embarquement, 2.495 tonnes de plomb. La production de l'exercice 1921 avait été de 2.500 tonnes.

PRODUCTION MINIÈRE DE LA TUNISIE en 1923
par C. D.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1924)

	1923	1922
Minerai de plomb	36.375	29.010

Tous ces produits minéraux sont exportés à part le minerai de plomb qui est traité en bonne partie sur place aux deux usines de Mégrine et de Djebel-Hallouf qui ont produit respectivement 12.380 et 1.710 tonnes de métal en 1923.

III. — Mines de plomb, zinc et cuivre

Djebel-Hallouf 3.310 tonnes de pb en 1923.

SOCIETE DU DJEBEL-HALLOUF
(*Les Annales coloniales*, 29 décembre 1924)

Un acompte de 85 francs par action sera mis en paiement à partir du 26 décembre.

Annuaire industriel, 1925

MINES du DJEBEL-HALLOUF (Soc. an. frse des), Siège social : 49, r. Cambon. Paris, 1^{er}. T. Louvre :23-85 [?]; Cap. : 1.250.000 fr. — Conseil d'adm. : Prés. : M. D[emetrius] Zafiropulo ; Adm. délégué : M. W[illy] Gittens [du groupe Zafiropulo] ; Adm. : MM. É[mile] Michenot [du groupe Zafiropulo], L. Bourdillon⁵ et G. Zafiropulo. Ing.-direct. : M. W. Gittens.

Minerai de plomb. Carbonate de plomb. Calamine. (1-05789).

Mines du Djebel-Hallouf
(*Le Journal des finances*, 5 septembre 1924)

Les bénéfices nets de 1923 s'élèvent à 2.571.803. Le dividende voté est de 112 fr. 70.

La production des mines tunisiennes en 1924
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1925)

Djebel-Hallouf

3.219 t. de pb.

FONDERIES DE PLOMB
(tonnes de plomb métal)

Mégrine	13.579
Djebel-Hallouf	2.157
Total	15.736

contre 14.090 tonnes en 1923.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DJEBEL-HALLOUF
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} septembre 1925)

Le siège de cette société vient d'être transféré du 49, rue Cambon, à Paris, à Tunis, 26, rue d'Angleterre.

⁵ Léon Bourdillon : ingénieur des Arts et métiers, membre de la Chambre de commerce de Marseille, administrateur de la Société provençale de travaux publics, de la Société d'élevage et d'agriculture du Nord-Marocain et (avec MM. Zafiropulo) de Rochet-Schneider, constructeur automobile à Lyon.

Société française du Djebel-Hallouf
(*Mercure africain*, 8 décembre 1926)

Cette société a enregistré, pour 1925, un bénéfice de 4.538.593 fr. (contre 4.021.976) après 282.593 fr. d'amortissements (contre 240.875).

Le dividende a été fixé à 315 fr. 26 brut par action contre 199 fr.

La production de 1925 a été de 614 tonnes de minerais triés à 75 % et 2.286 tonnes de minerais lavés à 65,25 %.

Tunisie
Comité des mines [et phosphates]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1928)

Nous croyons intéressant de donner la composition du Comité des mines de Tunisie pour 1928 (Examen des taxes fiscales). Elle est la suivante :

MM. Mourgnot, directeur général des Travaux publics, président ; Berthon, ingénieur principal, chef du Service des mines ; Coquihat, chef de Service à la Direction des finances ; [Gittens, administrateur délégué de la Société du Djebel-Hallouf](#) ; Chamayou, directeur des Mines de Garn-Alfaya.

MM. Werpin, directeur de la Mine Sidi-Youssef, et Monteil, directeur de la Mine du Kebouch, sont chargés de suppléer MM. Gittens et Chamayou.

L'Industrie minière de la Tunisie en 1928
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1929)

Djebel-Hallouf

4.350 t. de pb.

Quelques exploitations sont cependant en augmentation ; ce sont les suivantes : Djebba (+1.088 tonnes), Sakiet-Sidi-Youssef (+ 492), Djebel-Touireuf (+ 395), Djebel-Hallouf (+ 250), Sidi-bou-Aouane (109), Djebel-Melaliss (+ 41) ; sauf Sakiet-Sidi-Youssef, ces mines ont produit uniquement des minerais de plomb.

Presque toutes les autres sont en diminution, pour des tonnages souvent importants

VI. FONDERIES DE PLOMB

Production de plomb métal :

Année	Djebel-Hallouf	Mégrine	Totaux
1924	2.157	12.134	14.291
1925	1.733	11.940	13.673
1926	2.186	16.196	18.382
1927	2.326	16.336	18.662
1928	2.688	15.158	17.846

Tandis que la fonderie du Djebel-Hallouf, dont la production ne cesse d'augmenter depuis 1925, marque une progression de 16 % entre 1927 et 1928, celle de Mégrine est en diminution de 7 % et la production totale de plomb métal en diminution de 4 %.

Si on note que la mine du Djebel-Hallouf est la seule en Tunisie qui possède sa propre fonderie, on sera frappé par les constatations suivantes. De 1927 à 1928, sa production de minerai a augmenté de 6 % et sa production de plomb de 16 %, tandis que son stock de minerai diminuait de 13 %. Par contre, pour l'ensemble des autres mines de plomb tunisiennes, la production a diminué de 10 % d'une année à l'autre, en même temps que le stockage des minerais y augmentait de 73 %. [...]

COURRIER DE LA TUNISIE
LA VIE ÉCONOMIQUE
L'extraction du plomb
(*Les Annales coloniales*, 29 octobre 1932)

De la « Tunisie française » :

Dans quelques mines de plomb où se poursuivent les extractions, l'exploitation se fait quand même au ralenti, et a surtout pour but d'assumer l'entretien des galeries et de la mine.

Celle de Djebel-Hallouf travaille pour sa fonderie et celles de Bazina et de Sidi-et-Taya pour leur entretien.

Seuls les minerais les plus riches sont actuellement exploités à raison d'environ 500 tonnes par mois.

La mine de Djebel-Hallouf écoule sur place et fait quelques exportations ; les autres expédient leurs minerais bruts tels qu'ils sortent de la mine ou après concassage. [...]

LES GRANDS PRODUITS MONDIAUX
MINERAIS ET MÉTAUX
En Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1935)

Avant la crise, vingt-cinq mines de plomb environ fonctionnaient dans la Régence. En 1935 jusqu'à la fin de l'été, il n'en restait plus que quatre : celles de Djebel-Hallouf, de Sidi-bou-Aouane, de Sidi-Amor-ben-Salem et de Sidi-Taïa.

Aussitôt que fut connu le vote de la loi du 24 juillet, plusieurs autres sociétés demandèrent à bénéficier des mesures qu'elles prévoyait. [...]

L'Industrie minière tunisienne en 1935
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1936)

B) MINES DE PLOMB ET DE ZINC

Voici quelles ont été les exploitations de plomb productives (en tonnes) :

Djebel-Hallouf	3.840
Sidi-Bou-Aouane	1.094

Djebel-Touireuf	849
Sidi Taïa	667
Koudiat El Hamra	548
Sidi Amor ben Salem	432
Sekarna	180
Melallis	110
Total	7.922

USINES MÉTALLURGIQUES

Fonderies de plomb

Les 3 fonderies en activité en 1935, ont produit:

Mégrine 20.758 t. de Pb doux,
1.481 t. de Pb d'œuvre,
209 t. de plomb argentifère.

Djebel-Hallouf 2.641 t. de Pb doux.

Bizerte 299 t. de Pb doux,

soit au total 25.388 t. de plomb métal contre 27.411 t. en 1934. Djebel-Hallouf et Bizerte ne traitent que des minerais tunisiens. Les minerais traités à Mégrine proviennent pour 75 % de l'étranger (Yougoslavie, Angleterre, Turquie) à haute teneur en plomb.

En 1935, Mégrine a ainsi traité 23.202 t. de minerais étrangers, 4.412 t. de minerais algériens et français et 2.344 t. seulement de minerai tunisien.

C'est d'ailleurs pour cela que sa production dépasse 23.000 t., car, avec du minerai tunisien seulement, elle serait inférieure à 18.000 t.

GRÈVE

Les grèves aux Colonies

En Tunisie

(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1937)

Les grèves se poursuivent ; certaines sont calmes, d'autres sont agitées et donnent des inquiétudes aux autorités et à la population.

L'exploitation des mines de phosphate est toujours arrêtée à Djerissa et au Djebel-Hallouf.

.....

TUNISIE 1937

DEUX LETTRES

(*Les Annales coloniales*, 5 février 1937)

Le *Colon français* du 23 janvier a publié la lettre suivante dont l'auteur est M. Vénèque, président de la chambre d'agriculture de Tunisie.

Tunis, le 20 janvier 1937.

Monsieur le Résident général,

A la suite de nombreuses motions et vœux émanant des associations de colons, j'ai tenu, ces dernières semaines, à vérifier moi-même le bien-fondé des craintes exprimées par les agriculteurs.

Ma longue expérience des choses de ce pays, les tournées que j'ai faites ces temps derniers dans les campagnes, les renseignements nombreux et sûrs que j'ai recueillis, m'ont prouvé combien la situation était sérieuse et que les craintes exprimées étaient légitimes.

Des faits extrêmement graves et symptomatiques qui se sont déroulés ces jours derniers dans une mine du Nord [Djebel-Hallouf] ne sont que le prélude d'événements facilement prévisibles.

J'ai tenu à vous rendre compte de tous ces faits.

Après nos entrevues de cette quinzaine, je suis amené à constater :

1° que vous connaissez très mal la situation du pays, l'esprit des gens et la vague de panislamisme qui va déferler ;

2° Que vous êtes très mal conseillé par des ignorants, ou des gens qui vous cachent la vérité ;

3° Que vous ne voulez pas tenir compte des conseils des hommes sages, non politiciens, qui connaissent le pays à fond et ont toujours été justes et bons envers les indigènes et qui sont partisans d'une large politique de justice et d'humanité, mais qui pensent que la politique de France ne peut être appliquée intégralement ici, dans un pays non encore évolué ;

4° Qu'il y aura, dans quelques mois ou avant, la révolte ouverte en Tunisie, dont nous serons tous victimes, vous et nous ;

5° Que, indignement trompé, car foncièrement bon et crédule, mais devenu totalement aveugle et sourd, vous faites une politique totalement anti-française.

Je demande, au nom de tous les agriculteurs français de Tunisie, dont je suis le porte-parole :

— l'arrêt de la propagande anti-française, dont seront victimes les agriculteurs français, comme tous leurs compatriotes, totalement isolés, et sans protection dans les campagnes ;

— une action plus réfléchie et plus compréhensive des organisations syndicales qui, sous le prétexte d'amélioration des conditions de vie des ouvriers agricoles, et épaulées par le Destour, qui s'en sert pour sa propagande (ce que vous paraissez complètement ignorer malgré les affirmations des rapports nombreux qui pleuvent à la Résidence), sèment la haine entre employeurs et employés qui, dans la plupart des cas, ont vécu, jusqu'à présent, dans une bonne entente ;

— l'arrêt de la campagne haineuse, d'une mauvaise foi totale de certains journaux dressant les ouvriers arabes contre leurs employeurs.

Si des mesures de protection des ouvriers agricoles doivent être envisagées, qu'on commence donc par les plus malheureux qui ne sont pas ceux des fermes françaises.

Il vous sera facile de vous rendre compte de la véracité et du bien-fondé de mes déclarations en réunissant et consultant vos collaborateurs, détenteurs légaux de votre autorité et chargés du maintien de l'ordre.

Les déclarations officielles faites récemment en France et affirmant que le calme règne en Tunisie n'ont jamais été aussi fausses.

Si des mesures énergiques et immédiates ne sont pas prises, le sang coulera. Je vous en tiendrai pour responsable.

Je vous prie d'agréer.
P. VÉNÈQUE.

A la suite de cette publication, la Résidence générale a communiqué à la presse la réponse suivante que M. Guillon, résident général, a adressé à M. Vénèque :

Monsieur le président,

J'ai pris connaissance, avec toute l'estime que j'ai pour la valeur que je reconnais à votre expérience, de la lettre par laquelle vous voulez bien me faire part des craintes exprimées par les agriculteurs et que vous estimez légitimes.

Je regrette seulement que l'expression de votre pensée revête parfois un ton de polémique dont, pour ma part, je m'abstiendrai soigneusement dans ma réponse.

Vous invoquez, pour justifier vos prévisions « des faits extrêmement graves et symptomatiques qui se sont déroulés ces jours derniers dans une mine du Nord ». Il s'agit sans doute, des incidents survenus à la mine de Djebel-Hallouf le 14 janvier dernier. Il y eut, en effet, ce jour-là, des atteintes à la liberté du travail et des tentatives d'occupation. Vers 15 heures notamment, les grévistes se précipitèrent pour envahir la centrale électrique et jetèrent des pierres sur les forces de police et les forces militaires qui s'opposaient aux assaillants.

Si regrettables que soient ces faits, il conviendrait, pour un exposé équitable de reconnaître que l'autorité responsable a fait tout son devoir ; conformément aux instructions qui n'ont jamais varié, que le contrôleur et le caïd qui s'étaient rendus sur place ont eu une conduite digne d'éloges et que le service d'ordre s'est acquitté de sa mission dans des conditions et avec un sang-froid dont j'ai tenu à le féliciter.

Il conviendrait aussi de reconnaître que, depuis plusieurs mois, les conflits du travail qui ont pu se produire en Tunisie se sont déroulés avec le minimum d'incidents, et si ce résultat a été obtenu grâce à l'esprit de compréhension rencontré le plus souvent dans le monde patronal comme dans le monde ouvrier, le gouvernement y a aidé par le souci d'allier au devoir essentiel du maintien de l'ordre, celui de faciliter les conciliations équitables.

Ces derniers temps, on a enregistré, en dehors même des faits auxquels vous faites allusion, plusieurs incidents survenus à l'occasion des distributions de secours ou du fonctionnement de chantiers de Contrôle Civil. Si ces faits ne peuvent être négligés et doivent attirer toute l'attention du gouvernement, ils sont loin de justifier une psychose qui, elle-même, ne constitue pas un bon élément d'ordre public.

Je n'ai pas manqué, à l'occasion de ces faits, de donner des instructions pour réprimer sévèrement tous les désordres qui ne peuvent d'ailleurs que nuire à la défense des causes légitimes.

Mais, en même temps, car j'estime que la répression ne peut être l'unique mode de gouvernement, j'ai confirmé et précisé les ordres que j'avais déjà donnés pour prendre toutes les mesures susceptibles de soulager plus complètement les misères et d'éviter les abus.

J'estime ainsi assurer mieux la sécurité que par le seul emploi de la force, d'ailleurs indispensable en certains cas et que je n'hésite pas, conformément aux principes de Lyautey « à montrer pour essayer d'éviter de m'en servir ».

Vous faites allusion à des propagandes qui vous paraissent dangereuses. Ici aussi, il convient de distinguer. J'ai toujours indiqué, pour ma part, que les libertés de presse et de réunions ne devaient pas dégénérer en liberté d'agitation.

Les autorités sont armées par la loi pour interdire les réunions qui paraîtraient dangereuses pour l'ordre public. Elles doivent user de cette prérogative quand l'état des esprits le justifie.

D'autre part, les délits susceptibles d'être commis à l'occasion de ces propagandes, et notamment toute atteinte aux droits et pouvoirs de la République française en Tunisie, sont définis par les décrets beylicaux. Ils doivent être et sont, le cas échéant, poursuivis. Les intéressés ont été suffisamment avertis pour ne pas s'étonner des sanctions dont ils se seraient rendus passibles.

Il convient cependant de ne pas confondre l'abus avec l'usage moral d'un droit. En ce qui concerne notamment les organisations syndicales que vous visez plus particulièrement, si je dois réprimer les délits prévus, si je ne manque pas de conseiller la modération et la réflexion dans une propagande qui peut être dangereuse surtout quand elle se sert de ferments, de fanatisme religieux ou d'appel à la haine des races, je ne puis interdire la défense d'intérêts professionnels. Remplissant ce que je considère comme mon devoir, je m'efforce toujours de rapprocher les éléments patronaux et ouvriers, et par là, d'enlever tout prétexte aux agitateurs qui tendraient à exploiter les revendications de ces derniers à des fins politiques.

Je n'ai pas manqué de vous donner à vous-même le conseil d'examiner, en accord avec les organisations syndicales, les conditions de vie et de rémunération des ouvriers agricoles.

Je crois que si vous. voulez bien suivre ce conseil, vous aurez contribué efficacement à écarter le danger que vous craignez et à raffermir une sécurité que les pouvoirs publics ne négligeront pas d'assurer mais qui peut l'être plus facilement dans une atmosphère de paix sociale et de bonne entente, à laquelle chacun doit travailler, en sachant, au besoin, faire quelques sacrifices.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé : A. Guillon.

Djebel-Hallouf
(*Le Journal des finances*, 5 mars 1937)

Les actions de la Société des Mines du Djebel-Hallouf ont été introduites, mardi dernier, 2 mars, à la cote du marché en Banque. Elles s'y sont inscrites à 605.

Cette affaire minière fut créée en 1911 pour exploiter un gisement de zinc, plomb, fer et métaux connexes, situé en Tunisie, dans le contrôle civil de Souk-el-Arba.

La période d'installation et de mise en marche fut interrompue par la guerre. Mais dès décembre 1915, l'extraction pouvait être reprise. A partir de 1921, elle se maintint à un chiffre supérieur à 10.000 tonnes de minerai brut par an, fournissant une quantité de 3.000 à 4.500 tonnes de minerai marchand, et de 1.300 à 2-600 tonnes de plomb raffiné. Les bénéfices nets, qui n'atteignaient que 196.000 francs en 1918, progressèrent rapidement avec la hausse des métaux : ils dépassèrent le chiffre de 5 millions en 1926. Ces résultats étaient obtenus avec un capital extrêmement modeste (1.250.000 francs). Aussi des dividendes copieux furent-ils distribués (313 francs par action de 100 francs en 1926).

L'année 1929 marqua une étape importante dans le développement de la société : le capital fut élevé à 16.250.000 francs, cette opération ayant pour objet de permettre le renouvellement du matériel et l'équipement plus moderne de la mine.

Grâce à cet effort, celle-ci est aujourd'hui capable d'assurer le maximum de rendement. Un travers banc de plus de 1.500 mètres de longueur a permis le dénoyage de la mine au-dessous du niveau hydrostatique, qui se trouvait à 65 mètres de profondeur. Au fur et à mesure du dénoyage, les recherches ont été poussées jusqu'au niveau 130.

Quant aux installations de surface, elles comprennent : une centrale électrique d'une force totale de 2.000 CV, diverses pompes et deux laveries, un chemin de fer Decauville. qui relie l'ensemble de l'installation à la gare de Souk-El-Khemis, une fonderie qui traite la presque totalité du minerai de la Société.

Malgré l'effondrement des cours du plomb après 1929, l'exploitation n'a jamais été interrompue : entre 1930 et 1935, l'extraction a oscillé entre 10.000 et 15.000 tonnes de minerai brut, donnant chaque année entre 2.000 et 3.000 tonnes de plomb raffiné. Si la société dut suspendre la rémunération de son capital, ses résultats ne furent cependant déficitaires que pour un seul exercice (perte de 184.029 francs en 1934) ; dès 1935, ils s'améliorèrent très nettement, se soldant par un bénéfice net de 886.808 francs.

Le Djebel-Hallouf est ainsi une des très rares mines métalliques nord-africaines qui n'aient pas cessé son exploitation pendant la crise.

Elle doit d'abord cette situation privilégiée à la teneur élevée de son minerai (75 à 76 %).

Mais, en outre, le passage de la période de crise a sans doute été facilité pour elle par les produits de ses exploitations annexes — le Djebel-Hallouf, en effet, n'est pas seulement une mine de plomb, c'est aussi une affaire agricole, et si son actif minier figure au bilan pour 11.157.972 francs, ses exploitations agricoles y sont portées pour 5.727.832 francs.

Ce domaine agricole comprend plusieurs fermes, d'une superficie globale d'environ 2.000 hectares. Cultivées en métayage, elles procurent à la société des revenus intéressants, qui facilitent l'équilibre global des comptes en période de dépression, mais qui conclurent à l'augmentation des bénéfices quand, comme c'est actuellement le cas, les prix des produits agricoles sont orientés à la hausse.

Enfin, la Société du Djebel-Hallouf a pris une participation dans la Société Métallurgique de Tunisie — dont elle possède le tiers du capital, et qui a porté son dividende de 12 % en 1930 à 25 % en 1934 et 1935 ; elle détient également. 50 % des actions de la Compagnie des Mines du Djebel-Toulla, dont le gisement est constitué par des filons de blende et de galène. Ce portefeuille est porté au dernier bilan pour 1.238.333 francs, évaluation qui paraît modérée, et largement justifiée par la seule participation dans la Métallurgique de Tunisie.

Grâce à l'équipement moderne de sa mine, à la teneur élevée de ses minerais, aux facilités d'écoulement de sa production, la Société du Djebel-Hallouf est bien placée pour bénéficier à plein de la vive hausse du plomb, qui vient d'atteindre des cours records.

L'introduction de ses actions sur le marché de Paris intervient donc au bon moment : nul doute que la valeur ne prenne une place de choix parmi les titres de qualité sur lesquels les capitalistes peuvent suivre la tendance du marché des métaux.

Émeutes et troubles
En Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 26 mars 1937)

À Tunis, dix-sept des grévistes du Djebel-Hallouf, poursuivis pour entrave à la liberté du travail et rébellion envers la force armée, ont été condamnés à des peines de huit, six et deux mois de prison.

Deux des inculpés ont été relaxés.

L'Industrie minière en Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1937)

Nous assistons à une renaissance continue de l'industrie minière tunisienne depuis l'année néfaste de 1932 où la production tomba à un niveau, qui pour certains minerais, comme celui de fer, représentait le cinquième de la production de l'année record 1929.

On en jugera par le tableau suivant qui indique les chiffres de production de l'année 1936 et du premier semestre 1937 :

(en tonnes)	1 ^{er} sem. 1936	1 ^{er} sem. 1937
Minerai de plomb	16.780	10.000
Plomb métal	21.047	16.000

On sait qu'il existe trois fonderies de plomb en Tunisie : Mégrine, Djebel-Hallouf et Bizerte, qui consomment une bonne partie du minerai tunisien, soit 7.241 t. en 1936, alors que le reste, 9.539 t., est exporté. Mais ce chiffre de 7.241 t. est insuffisant et les fonderies de plomb reçoivent 115.969 t. de minerai de l'étranger, 7.712 de France et 25 de l'Algérie. Ce chassé-croisé de minerais de plomb en Tunisie peut paraître un peu bizarre à première vue, mais n'oublions pas que la Tunisie est un Protectorat où des intérêts étrangers créent des convenances personnelles.

Sté des mines de plomb de Djebel-Hallouf
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1937)

La production de la mine a été de 3.358 tonnes en 1936, contre 3.840 tonnes pendant l'exercice 1935. Le prix de revient sur le carreau est ressorti à 503 fr. environ au lieu de 412 fr. Les minerais de laverie ont été livrés à la fonderie, qui les a payés 617 fr. au lieu de 419 fr. Il y a eu, par conséquent, une progression sensible du bénéfice, qui a permis de compenser les amortissements normaux. La fonderie a réalisé, de son côté, un bénéfice de 1.536.916 fr., contre seulement 464.518 francs l'année précédente. Les exploitations agricoles ont laissé un produit net de 473.100 fr. contre 181.404 francs.

Société française du Djebel-Hallouf
(*Le Journal des finances*, 12 novembre 1937)

Le compte de profits et pertes de la Société française du Djebel-Hallouf pour l'exercice 1936 se présente de la façon suivante (en fr.) :

DÉBIT	
Frais du siège	114.319
Amortissements	1.209.983
Provision pour recherches	800.000
Solde bénéficiaire	2.067.448

	<u>4.191.750</u>
CRÉDIT	
Report antérieur	1.624.614
Revenus du portefeuille et agio	118.465
Exploitation minière	438.655
Exploitation industrielle	1.536.916
Exploitation agricole	473.100
	<u>4.191.750</u>

Le bénéfice net de l'exercice avant amortissement, et sans tenir compte du report antérieur, atteint 2.452.817 francs. Sur ce total, 2 millions environ ont été absorbés par les amortissements et la provision pour travaux de recherches. Le surplus, soit 442.000 francs, ajouté au report antérieur, forme un excédent bénéficiaire de 2.067.448 francs qui a été reporté à nouveau.

Ces résultats se présentent en amélioration sensible par rapport à ceux de 1935 qui s'étaient traduits par un bénéfice de 886.800 francs. Ainsi que l'indique le rapport présenté à l'assemblée du 28 juillet 1937, le cours du plomb, qui était resté stationnaire au début de 1936, a vivement progressé pendant le dernier trimestre, de sorte que le prix moyen, pour l'exercice, s'est établi à 17,02 livres sterling la tonne contre 14,28 livres en 1935. En outre, le cours moyen de la livre sterling a été, du fait de la dévaluation du franc, de 83 fr. 31 contre 74 fr. 27.

Les minerais de laverie ont tous été livrés à la fonderie et ont été payés à raison de 617 fr. 28 par tonne au lieu de 418 fr. 90 l'année précédente. La plus-value des produits en stocks, tels que fumées, mattes, etc., a déterminé, pour l'exploitation de la fonderie, des bénéfices intéressants qui se sont élevés à 1.537.000 francs contre 464.500 francs en 1935.

Les exploitations agricoles ont laissé, de leur côté, un profit de 473.100 francs contre 181.400 francs en 1935.

Si la production a été supérieure en valeur à celle de 1935, son tonnage a enregistré un certain fléchissement : il a été extrait de la mine 3.357 tonnes au lieu de 3.840 tonnes précédemment et la fonderie a fourni 2.176 tonnes de plomb raffiné contre 2.641 tonnes.

Il est vraisemblable que l'agitation ouvrière qui s'est produite dans les exploitations de la société dans le courant de 1936 et l'application des lois sociales nouvelles ne sont pas étrangères à cette diminution du tonnage de la production.

Quant aux participations, leur marche a été normale. Les Mires du Djebel-Fonila ont pu rembourser 500.000 francs au Djebel-Hallouf sur ses avances. La Métallurgique de Tunisie, qui a absorbée une partie importante de la production de la société-mère, a donné de bons résultats.

An bilan établi le 31 décembre 1936, les immobilisations n'ont pas varié notablement à 18 millions, non plus que le portefeuille à 1.283.000 francs. Par contre, les disponibilités passent de 62.614 fr., à 1.988.877 francs et les stocks de 1.907.000 francs à 2 millions 705.000 francs. Les débiteurs divers diminuent de 200.000 francs environ à 3.546.000 fr. En regard, les exigibilités s'élèvent à 1 million seulement.

Les réserves se totalisent, enfin par 8 millions 670.838 francs par suite des dotations faites avant bilan aux amortissements (1.209.983 fr.) et provisions (800.000 francs).

DJEBEL-HALLOUF (Soc. an. Fes [*sic* : *Fse*] du), 26, r. d'Angleterre, Tunis (Tunisie) Cap. de 1.250.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. D. Zafiropulo. Adm. dél. : M. W. Gittens ; Adm. : MM. É[mile] Michenot [Zafiropulo], L. Bourdillon et G. Zafiropulo. — Concession de Djebel-Hallouf (Tunisie).

Minerai de plomb. Carbonate de plomb. Calamine. Plomb raffiné. (1-35789).

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-HALLOUF
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 se soldent par un bénéfice net de 3.268.952 francs contre 442.833 francs en 1936. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 5.336.400 francs contre 2.067.447 francs. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 17 francs par action. L'an dernier, les bénéfices avaient été reportés.

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-HALLOUF
(*Le Journal des débats*, 28 juillet 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 25 juillet 1939 a approuvé les comptes de l'exercice 1938, faisant ressortir un bénéfice de 4.048.138 fr., s'établit après 653.976 francs d'amortissements.

L'assemblée a fixé le dividende à 15 fr. 50 brut par action, soit net 12 fr. 27 par action au porteur.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DJEBEL-HALLOUF
(*Le Journal*, 4 janvier 1942)

Le dividende de l'exercice 1940 s'élève à 10 francs par action contre 15 fr. 50 pour l'exercice précédent.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DJEBEL-HALLOUF
(*Le Journal*, 21 juin 1943)

Le dividende afférent à l'exercice 1941 de 15 fr. 50 brut par action est payable à raison de 11 fr. 99 au porteur, 13 fr. 95 au nominatif (personnes physiques) et 13 fr. 17 (personnes morales)

Les intérêts français contre l'intérêt de la France en Afrique du Nord
par Maurice Dupont
(*Esprit*, juillet 1952)

« Djebel-Hallouf » est liée à la « Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens » ; elle contrôle elle-même toute une gamme d'affaires : la « Compagnie des mines de Touila », « Société métallurgique tunisienne » qui fabrique des tuyaux de plomb,

« Bureau d'achat des minerais et métaux non-ferreux », « Union financière et technique de Tunisie », « Entreprise immobilière », « Société corporative du blé de Tunisie » et « Société de carbonisation du Souk-el-Khemis » et 12.000 hectares de vignobles. C'est l'exemple typique d'une affaire relativement indépendante, aux ramifications étendues dans tous les domaines : petit fief malgré tout, par rapport aux royaumes des grandes banques.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DJEBEL HALLOUF
(L'Information financière, économique et politique, 22 juillet 1955)

Au cours du premier semestre, la Société a produit 2.110 tonnes de minerai de plomb contre 2.070 pour la période correspondante de 1954, 1.666,761 t. de plomb d'œuvre contre 1.146.482 et 862,498 t. de plomb raffiné contre 1.049,111.

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-HALLOUF
[Desfossés 1956/638]

S.A., 1911.

Zafiropulo (Démétrius ou Dimitro)[^{x0/00}], 455 (SGTM), 638 (pdt Djebel-Hallouf), 1103 (pdt Rochet-Schneider), 1437 (pdt Phos. Djebel-M'dilla), 1783 (ph Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Gittens (William)[^{/00}], 638 (adm.-dir. Djebel-Hallouf), 1437 (adg Phos. Djebel-M'dilla).

Michenot (Émile)[^{00/00}], 638 (Djebel-Hallouf), 1437(v.-pdt Phos. Djebel-M'dilla), 1769 (Exploit. forest. afric.).

Bouboulis (Georges J.)(1898. Fils d'un officier. Ép. Dlle Zafiroupolo. Diplomate), 638 (Djebel-Hallouf), 1103 (Rochet-Schneider), 1109 (Carburateurs Zénith), 1437 (Phos. Djebel-M'dilla).

Zafiropulo (Georges)[^{x%/00}](ép. Dlle Eugénidi), 638 (Djebel-Hallouf), 1767 (CAIM), 1996 (Sucrieries marseillaises de Madagascar).

Hérouville (Joseph d')[du CFAT : comm. cptes Crédit foncier de Madagascar, secr. gén. Port de Tanger...], 440 (comm. cptes Cie transp. océan.), 638 (comm. cptes Djebel-Hallouf), 1437 (comm. cptes Phosphates Djebel-M'dilla).

Comte (M.), 638 (comm. cptes Djebel-Hallouf), 1437 (comm. cptes Phosphates Djebel-M'dilla).

Morana (J.), 638 (comm. cptes suppl. Djebel-Hallouf).

Objet : exploit. mines plomb, fer et minerais connexes de Djebel-Hallouf. 1942 : apport des propriétés et exploitations agricoles à la Sté agric. du Djebel-Hallouf.

Participations : Métallurgique de Tunisie, Mines du Djebel-Touila, Sté agricole du Djebel-Hallouf.

CAPITAL SOCIAL : 97.500.000 fr., divisé en 121.875 actions de 800 fr. A l'origine, 2.500.000 fr., réduit à 1.250.000 fr., puis porté en 1929 à 16.250.000 fr., puis en 1947 à 48.750.000 fr. par création de 325.000 actions nouvelles réparties gratuitement (2 pour 1). Porté en 1948 à 97.500.000 fr. par création de 487.500 actions nouvelles de 100 fr. réparties gratuitement (1 pour 1). Regroupement en actions de 800 fr. depuis le 20 mai 1953.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil et le solde aux actions, sauf prélèvements pour réserves et amortissements supplémentaires.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 34 (12 novembre 1951), 43 fr. ; 35 (11 août 1952), 64 fr. ; 36 et 1 (28 décembre 1953), 29 et 232 fr. ; 2 (12 décembre 1955), 120 fr.

	Bénéfice brut	Amortiss. & provisions	Bénéfice net	Provisions réserves	Bénéfice distrib.	Divid. par action

	(En 1.000 francs)					(E n francs)
1942-43	9.654	2.200	4.782	236	5.324	31 00
1944	7.537	2.000	2.792	86	2.707	15 50
1945	14.753	8.000	5.903	—	5.371	25 00
1946	45.633	27.243	15.760	788	13.440	25 00
1947	65.315	310	62.546	47.146	17.952	25 00
1948	181.239	64.917	109.587	69.875	39.284	30 00
1949	73.128	389	37.812	—	32.544	30 00
1950	101.028	8.429	72.285	21.650	56.491	50 00
1951	190.382	70.290	83.587	—	80.996	75 00
1952	53.299	9.639	35.409	—	82.303	80 00
1953	38.772	10.950	- 4.902	—	—	—
1954	45.241	11.081	26.426	—	15.708	120

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	97.500	97.500	97.500	97.500	97.500
Réserves et provisions	181.601	170.051	173.157	161.755	162.473
Dettes flottantes	46.108	48.669	50.856	70.214	78.541
Dividendes et tantièmes	55.491	80.996	32.308	—	15.708
Comptes de régularisation	18.827	85.408	8.634	12.819	26.025
	<u>344.527</u>	<u>432.624</u>	<u>362.450</u>	<u>832.288</u>	<u>380.247</u>
ACTIF					
Immobilisé	59.961	62.987	71.179	77.697	67.333
Titres et participations	32.764	22.914	44.771	44.946	87.614
Marchandises	196.286	201.584	145.649	128.862	203.436
Débiteurs	34.423	85.111	64.362	67.104	54.141
Disponibles	16.561	99.187	36.813	22.066	16.002
Comptes de régularisation	4.582	841	176	1.613	1.721
	<u>344.527</u>	<u>432.624</u>	<u>362.450</u>	<u>832.288</u>	<u>380.247</u>

Société Anonyme Française
DU
DJEBEL HALLOUF

AU CAPITAL DE 97.500.000 FRANCS

DIVISÉ EN 121.875 ACTIONS DE 800 FRANCS CHACUNE

Statuts déposés à M^e DUFOUR, Notaire à Paris, le 8 Décembre 1911

SIÈGE SOCIAL A TUNIS

ACTION DE 800 FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 086.177

Tunis le 15 Janvier 1953

UN ADMINISTRATEUR

Emile Michaud



UN ADMINISTRATEUR

[Signature]

DU
DJEBEL-HALLOUF
au capital social 97.500.000 francs
divisé en 121.875 actions de 800 fr. chacune

CAPITAL PORTÉ À 304.687.500
divisé en 304.875 actions de 100 francs
par décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 8 juillet 1957

Statuts déposés à M^e Dufour, notaire à Paris, le 8 décembre 1911

Siège social à Tunis
ACTION DE 800 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Tunis, le 15 janvier 1953
Un administrateur (à gauche) : Émile Michenot
Un administrateur (à droite) : XXX
BREGER AÎNÉ IMPR. PARIS
